

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS : 24**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRESENTES : 9**

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Ignace VELA (représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

15 – 09 mars 2023

**15. Résiliation amiable anticipée d'un bail emphytéotique signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Rapporteur : Madame MATALA.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1311-2 et L.1311-3,

**Vu** le Code rural de la pêche maritime, notamment ses articles L.451-1 et suivants,

**Vu** le bail emphytéotique par la commune au profit de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) signé le 1<sup>er</sup> juillet 1975,

**Vu** l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du 12 décembre 2022 portant dénonciation du bail du centre social de Moissac au 31 mars 2023,

**Vu** l'intérêt communal attaché à la reprise du bâtiment cadastré section CR n°564, sis 14 avenue du docteur Rouanet, d'une surface d'environ 380 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 867 m<sup>2</sup>,

**Considérant** que la commune devra prendre les biens immobiliers, objets de la résiliation du bail dans l'état dans lequel ils seront au jour d'effet de cette résiliation (améliorations, constructions...), sans que la CAF puisse réclamer une quelconque indemnité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 27 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,  
DUPARC, LORENZO, VELA),**

**DÉCIDE** d'accepter la demande de résiliation amiable anticipée du bail emphytéotique consenti par la commune par délibération du 17 octobre 1975, sur la parcelle CR n°564,

**DIT** que cette résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité de la part de la commune, ni de la CAF,

**CHARGE** l'office notarial de Maître Katia DELRIEU-GONZALEZ, sis 71 avenue du Chasselas à Moissac, d'établir un acte notarié pour procéder à la résiliation de ce bail emphytéotique,

**DIT** que les frais inhérents à la présente résiliation seront à la charge de la CAF,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la procédure en ce sens et à signer tout document s'y afférant.

Pour copie conforme  
Moissac, le 13 mars 2023



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS